



TERRITOIRE VÉLO GRILLE DE CRITÈRES

Mise à jour : 30/09/2025



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
• 01 56 20 88 88 • info@ffvelo.fr • www.ffvelo.fr • www.veloentrance.fr

	Première labellisation	Renouvellement
Nombre de critères obligatoires	14	19
Nombre de critères facultatifs minimum à valider	5	8

Collectivité + nom OT ou BIT

O : Critère Obligatoire

F : Critère Facultatif

CRITÈRES POUR LE LABEL " TERRITOIRE VÉLO "		Oui	Non	Commentaire / nombre
A. ACCUEIL				
O1	Le territoire dispose d'au moins un Office du Tourisme (OT) et éventuellement de Bureau d'information Touristique (BIT).			
O2	Les horaires d'ouverture au public de l'OT (et de chacun des BIT) sont affichés et visibles depuis l'extérieur.			
O3	Un stationnement est prévu pour les vélos à proximité de l'OT (et de chacun des BIT).			
F1	Le vélo peut être laissé en stationnement dans un endroit sécurisé (type abri vélo fermé).			
F2	La collectivité propose un moyen de recharger les batteries des Vélos à assistance électrique (VAE).			
B. INFRASTRUCTURES				
O4	Des sanitaires publics sont soit en libre accès, soit avec des horaires affichés, au moins dans chacune des communes ayant un OT ou BIT.			
O5	Une aire de repos ou de pique-nique est à disposition des cyclistes au moins dans chacune des communes ayant un OT ou BIT.			
F3	Un point d'eau potable est soit en libre accès, soit avec des horaires affichés.			
F4	La collectivité dispose d'une station de gonflage gratuit soit en libre accès, soit avec des horaires affichés, au moins dans chacune des communes ayant un OT ou BIT.			
F5	La collectivité dispose d'un point de lavage soit en libre accès, soit avec des horaires affichés.			
F6	La collectivité propose des consignes à bagages.			
O6	La collectivité dispose d'un schéma directeur cyclable (plan directeur cyclable)			
O7	La collectivité assure une maintenance de ses infrastructures cyclables.			

F7	Il existe une Maison du vélo ou un équivalent sur le territoire de la collectivité.			
C. CYCLOTOURISME ET ANIMATIONS				
O8	Un ou plusieurs parcours route sont répertoriés sur le territoire de la collectivité.			
F8	Un ou plusieurs parcours VTT - Gravel sont répertoriés sur le territoire de la collectivité.			
F9	Un ou plusieurs parcours sont balisés sur le territoire de la collectivité (Ex: Vélo promenade/VTT:Gravel...)			
O9	Le territoire propose une ou plusieurs manifestations grand public annuelle(s) visant à la découverte du territoire à vélo, en partenariat ou non avec le(s) club(s) du territoire affilié(s) à la Fédération française de cyclotourisme et/ou le CoDep dont il dépend (ex : Fête du Vélo, randonnée).			
F10	Des actions en milieu scolaire, axées sur l'éducation routière sont proposées			
F11	Des actions en milieu scolaire, axées sur l'éducation routière sont proposées avec une structure de la fédération			
D. INFORMATIONS CYCLOTOURISTIQUES				
O10	Les topoguides des itinéraires cyclotouristiques sont consultables librement (affichage, prospectus, carte, internet) au moins à l'OT (et dans chacun des BIT).			
F12	Les données GPX des itinéraires cyclotouristiques route - Gravel sont téléchargeables sur smartphones, tablettes et GPS.			
O11	De la documentation sur les moyens de transport en commun desservant la collectivité et sur l'intermodalité liée au vélo est disponible au moins à l'OT (et dans chacun des BIT).			
F13	L'OT (et chacun des BIT) propose(nt) ou fait(font) la promotion d'un ou plusieurs séjours vélo sur son (leur) territoire.			
E. SERVICES				
O12	Un ou plusieurs point(s) d'hébergement disposant d'un emplacement sécurisé pour les vélos est répertorié au moins dans chacune des communes ayant un OT ou BIT.			
F14	La collectivité encourage les hébergeurs à candidater au label "Bonnes adresses" de la Fédération française de cyclotourisme et s'efforce de le faire connaître.			
O13	La collectivité dispose soit d'un professionnel vélociste (dépannage ou réparation) soit d'un kit de réparation vélo de première nécessité disponible au point d'accueil au moins dans chacune des			

F15	S'il s'agit d'un professionnel vélociste ci-dessus, l'OT (et chacun des BIT) détien(nen)t également un kit de réparation de vélo de première nécessité		
F16	Un professionnel proposant de la location de cycles est installé sur le territoire de la collectivité.		
F17	La collectivité encourage les vélocistes à candidater au label "Bonnes adresses" de la Fédération française de cyclotourisme et s'efforce de le faire connaître.		
O14	Des commerces d'alimentation de proximité (boulangerie / superette / charcuterie...) sont présents au moins dans chacune des communes ayant un OT ou BIT.		
F18	Un médecin généraliste est présent sur le territoire de la collectivité.		
F19	Une pharmacie est présente sur le territoire de la collectivité.		
F20	Un distributeur automatique de billet (DAB) est installé sur le territoire de la collectivité.		
F. En cas de RENOUELEMENT DU LABEL			
O15	La collectivité communique sur le label : affichage des autocollants et vitrophanies au(x) point(s) d'accueil et point(s) stratégiques		
O16	Le logo "Territoire Vélo" est inséré sur tous les éléments de communication touristique papier.		
O17	Sur le site internet de l'OT (et des BIT), une rubrique est réservée au cyclotourisme, voire un site dédié.		
O18	Le logo "Territoire Vélo" est présent sur les sites internet institutionnels et/ou touristiques de la collectivité (mairie ou intercommunalité et/ou OT) et renvoie vers le site veloentrance.fr.		
O19	La collectivité a intégré sa (ses) boucle(s) sur veloentrance.fr.		
F21	La collectivité détient une base "Rando Gravel" labellisée par la fédération française de cyclotourisme		
F22	La collectivité détient une "Base VTT" labellisée par la Fédération française de cyclotourisme.		
F23	La collectivité dispose d'un ou plusieurs circuits accessibles aux Handi Vélo		

Nom + Fonction / Date + Signature

..... / /